Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026 15 MAI 2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260511-2026_225-AI

ERQUY
L'air qu'il vous faut !
République Française
Département de Côtes d'Armor

Commune d'Erquy
- :- :- :-
Mandat Municipal 2026-2032
Délégation de fonctions
A
Michel BELLETTRE
- :- :- :-
Arrêté Municipal N°2026-225

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ERQUY,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et alinéa suivant, permettant au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à des adjoints et, dès lors que ceux-ci sont tous pourvus d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 ayant élu le Maire ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 fixant le nombre des adjoints et celle portant leur élection ;

VU les arrêtés municipaux n°2026-167 à 2026-171 portant délégations de fonctions et de signatures aux adjoints au maire ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire de fixer les conditions dans lesquelles les élus sont chargés de l'assister dans la gestion des affaires de la commune ;

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer le suivi de la "Vie Maritime" au regard des enjeux stratégiques de la commune d'Erquy ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de fonctions

Délégation de fonctions est donnée à **Monsieur Michel BELLETTRE**, Conseiller Municipal, pour les affaires relatives à la **"Vie Maritime"**.

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026 15 MAI 2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260511-2026_225-AI

À ce titre, il est chargé sous l'autorité du Maire :

- Du suivi des relations avec les usagers du port (plaisance et pêche) ;
- De la représentation de la commune lors des réunions techniques avec les instances maritimes locales ;
- De la préparation des dossiers relatifs à l'économie littorale et aux activités portuaires ;
- De l'animation des commissions ou groupes de travail liés au milieu maritime.

Article 2 : Absence de délégation de signature

Conformément à l'objet de la présente délégation de fonctions, Monsieur Michel BELLETTRE **ne dispose pas de la délégation de signature** pour les actes administratifs relevant de son domaine d'intervention. Les actes et correspondances afférents à ces domaines seront signés par le Maire ou par l'Adjoint bénéficiant de la délégation de signature correspondante.

Article 3 : Redevabilité

Monsieur Michel BELLETTRE rend compte régulièrement de ses missions au Maire. Dans ce cadre, il travaille en étroite coordination avec **Michel PESLIER** 1er adjoint en charge de l'économie locale, et du juridique.

Article 4 : Exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé ;
- Transmis à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor au titre du contrôle de légalité ;
- Inscrit au registre des actes administratifs de la commune.

Fait à Erquy, le 11 mai 2026

Le Maire,

Sylvain RENAUD

MAIRIE D'ERQUY
COTES D'ARMOR

Notifié le 11/05/26

Michel BELLETTRE